

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine,
M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M.
PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER
Honorine, M. CLAVEL Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme
AUBERT Yolande, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

M. RICHARD Frédéric à M. CUMIN Gérard
M. SANIEL Jean-Paul à Mme ROURE Marie-Christine
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme HORNEGG Johanna

Délibération N° 019 – 2024

PRET EQUIPEMENT LOCAL A TAUX FIXE

Objet : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 euros auprès de la Banque Postale.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Banque Postale et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 500 000 euros destiné à financer les investissements 2024-2026 et dont le remboursement s'effectuera en 80 trimestrialités dégressives.

Caractéristiques principales du prêt :

Mise à disposition des fonds : Phase de mobilisation des fonds au **15 octobre 2024** (taux applicable durant la phase de mobilisation est égal au taux fixe du prêt),

Date de départ en amortissement : **1^{er} janvier 2025**

1^{ère} échéance : **01/01/2025**

Taux fixe du prêt : **3.80%**

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/10/2024 au 01/10/2044

Durée : **20 ans,**

Profil de l'amortissement : **constant 6 250.00€**

Périodicité : **trimestrialités dégressives en intérêts**

Base de calcul des intérêts : **360/365 jours**

Remboursement anticipé du prêt : **possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Préavis : 50 jours calendaires**

Frais de dossier : **0.10% du montant du prêt soit 500 euros.**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le **27 JUIN 2024**

ID : 007-210700647-20240625-001015-DE

Berger
Levrault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

AUTORISE son Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

*Affiché en Mairie le 27 juin 2024
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 27 juin 2024*

